

PROMOUVOIR
LA
DIVERSITÉ

DANS LE SECTEUR CULTUREL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE LIVRE BLANC DU COLLÈGE
DE LA DIVERSITÉ

Ministère

Culture
Communication

SOMMAIRE

Une volonté ministérielle	p. 5
Promouvoir la diversité	p. 8
Le Collège de la diversité	p. 16
Préconisations et actions	p. 26
Des préconisations à l'action ministérielle	p. 27
Une réflexion en cours	p. 30
<i>À propos des groupes de travail</i>	p. 30
<i>À propos des auditions</i>	p. 38
Perspectives	p. 44
Remerciements	p. 50

UNE
VOLONTÉ
MINISTÉRIELLE



«Contre le repli, nous pouvons faire ce que nous savons faire de mieux, c'est-à-dire accueillir la diversité du monde, continuer d'en faire la marque de fabrique de la France, en étant la patrie de tous les artistes, de toutes les cultures, en apportant le démenti le plus éclatant à une vision de la France qui serait rabougrie et renfermée sur elle-même».

AUDREY AZOULAY

*Discours des vœux aux professionnels
de la culture et de la communication, 17/01/2017*

*Quand je suis né, j'étais noir;
Quand j'ai grandi, j'étais noir;
Quand je suis au soleil, je suis noir;
Quand je suis malade, je suis noir;
Quand je mourrai, je serai noir...*

*Tandis que toi homme blanc,
Quand tu es né, tu étais rose;
Quand tu as grandi, tu étais blanc;
Quand tu es au soleil, tu es rouge;
Quand tu as froid, tu es bleu;
Quand tu as peur, tu es vert;
Quand tu es malade, tu es jaune;
Quand tu mourras tu seras gris...*

*Alors, de nous deux,
Qui est l'homme de couleur?*

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR



PROMOUVOIR
LA

DIVERSITÉ

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DANS LE SECTEUR CULTUREL
LE LIVRE BLANC DU COLLÈGE DE LA DIVERSITÉ



La culture est le fondement et le ferment de la démocratie. Parce qu'elle participe à l'émancipation, la dignité et l'épanouissement des personnes, elle a toujours été placée au cœur de notre projet républicain.

C'est cette vision même de la culture qui est aujourd'hui questionnée précisément parce qu'elle est le socle du vivre ensemble.

À l'heure où la tentation du repli sur soi, sur des identités figées, devient une menace réelle, il est crucial et urgent que notre politique culturelle s'interroge non seulement sur ce qui fait depuis longtemps sa grandeur, sa générosité, son rayonnement, mais aussi sur des principes et des modes de fonctionnement qui ont pu produire des sentiments d'exclusion. Si la sensibilisation –à travers notamment la politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle– et la démocratisation –et l'accès de tous aux œuvres et aux pratiques artistiques– restent les dimensions fondatrices de la politique nationale en faveur de la culture, celle-ci doit nécessairement prendre en compte la diversité des expressions, des territoires et des acteurs. L'enjeu est fondamental. Il s'agit de déjouer les injonctions autant que de dénouer les mécanismes d'assignation. Et pour cela, il convient d'envisager la notion de «culture» au-delà et plus largement que la seule notion d'expression artistique. Parce qu'il est essentiel, comme l'a souligné Fleur Pellerin, lorsqu'en tant que ministre elle a créé le Collège de la Diversité, que la scène culturelle et artistique française soit *«le reflet de la richesse de la diversité de notre société, et non le miroir de nos blocages»*.

LES TEXTES FONDATEURS

La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, inspirée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, reconnaît «la dignité inaliénable de la personne humaine». Au lendemain des atrocités de la Seconde Guerre mondiale, cette déclaration a eu pour objet de porter un «idéal commun à atteindre par tous les peuples et par toutes les nations». Le respect de la diversité des personnes s'appuie sur ces textes fondateurs. Il a été développé par d'autres déclarations¹, références indispensables à la réflexion argumentée du travail présenté dans ce livre blanc.

Parmi ces textes de référence alimentant la réflexion sur la dimension culturelle, soulignons particulièrement : d'une part, la déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par l'UNESCO en novembre 2001 et d'autre part, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par les États membres de l'UNESCO, dont la France, en 2005.

2005-2015

Il n'est pas anodin de faire figurer cette année 2005 comme un point de repère, car il faut se souvenir des troubles dans les banlieues qui ont secoué la France à l'automne de cette année-là, suite au décès tragique de deux jeunes garçons à Clichy-sous-Bois.

De cette colère et de la prise de conscience des conséquences d'une politique de la ville en panne, sont issus des projets culturels qui ont montré le chemin d'une attention indispensable à la diversité des personnes dans ces quartiers. C'est l'année de la création, par exemple, par de jeunes journalistes, du Bondy Blog, radio participative avec les habitants des quartiers, de l'association «1000 visages» par Houda Benyamina visant à faire découvrir les métiers du cinéma aux jeunes des banlieues... C'est la création de la commission «Images de la diversité» du CNC, mais aussi de la Fondation «Culture et Diversité» qui favorise notamment l'accès aux écoles supérieures d'art aux jeunes éloignés de la culture... et bien d'autres encore dans tout le territoire national. Ces initiatives ont fêté leurs 10 ans en 2015.

C'est en 2015 que le ministère de la Culture et de la Communication a créé l'établissement public de coopération culturelle Médicis-Clichy-Montfermeil, devenu en 2017 Les Ateliers Médicis, et dont la mission est d'implanter, sur le site de l'ancienne tour Utrillo, un grand projet

architectural, artistique et de transmission culturelle dans les quartiers populaires. En 2015 également intervient la nomination d'une haute-fonctionnaire en charge de la diversité au sein du ministère de la Culture et de la Communication et l'installation du Collège de la Diversité.

Malheureusement, 2015, fut aussi une année endeuillée par les attentats terroristes qui ont visé la jeunesse, la presse, les intellectuels, les artistes. Dix années s'étaient écoulées... et il est apparu pertinent d'interroger la diversité dans l'institution comme dans tout le secteur culturel. Cela relève d'une mission passionnante et sensible qu'il faut adosser à un objectif simple d'égalité pour ne pas s'égarer ou ne pas susciter de dérives communautaristes. La diversité des personnes, priorité de cette mission, c'est à la fois le respect des différences et la volonté de faire du commun.

UN PEU D'HISTOIRE...

Dès les années 1980, avec la forte impulsion donnée au ministère de la culture par le Président de la République François Mitterrand et son ministre Jack Lang, la promotion du «droit à la différence», un principe défini comme le droit de chaque individu à la reconnaissance de son identité culturelle, permet à la fois la diversification de la création artistique (cirque, arts de la rue, jazz, rock, musiques anciennes et traditionnelles, bande dessinée, mode...) et l'ouverture significative aux cultures et aux créateurs étrangers. *«C'est blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'atteindre dans sa culture ou dans sa langue»².*

Cette promotion de la diversité et du pluralisme culturel a conduit la France à demander, au niveau international et plus encore européen, le retrait de tous les biens culturels et œuvres de l'esprit des accords de l'Organisation mondiale du commerce, par la défense farouche de

l'exception culturelle. Dans le même temps, le concept de diversité rapprochait *«la notion de culture de sa définition anthropologique comme modes de vies constitutifs de la singularité nationale. La culture n'est plus alors limitée à la vie des arts»³.*

LE VIVRE ENSEMBLE

Ainsi s'est développé un désir festif autour des manifestations culturelles. Le foisonnement du nombre de festivals, les fêtes devenues des événements incontournables pour la vie culturelle «fête de la musique, journées européennes du patrimoine, nuit européenne des musées, nuit de la lecture, journées nationales de l'archéologie...».

Ce retour dans le temps permet de considérer que la promotion de la diversité est un sujet ancien dans l'histoire des politiques culturelles et il explique aussi l'inscription récente de la liberté de création comme des droits culturels dans la loi⁴, qui vient renforcer le droit au respect de la dignité de la personne et à son émancipation et pose pour les établissements labellisés la mission de développer l'accès et la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Ces différentes inscriptions dans la loi sont une réelle avancée, il s'agit à présent de les porter pleinement dans les politiques culturelles de l'État et des Collectivités territoriales. Malgré la spécificité du secteur culturel, porté vers la tolérance et l'ouverture aux autres, les constats d'inégalités ou de discrimination sont encore trop fréquents. Existe-t-il *«un racisme d'omission ou d'oubli»⁵* Les actions vertueuses sont pourtant nombreuses et souvent soutenues par l'action publique, fruit de la volonté d'artistes ou d'acteurs culturels institutionnels ou associatifs dans le spectacle vivant, la lecture, le patrimoine, le cinéma, les arts plastiques ou les médias. Il faut donc valoriser, comme ce fut le cas lors de l'événement «L'art de la

rencontre» organisé par le ministère de la Culture et de la Communication au Centre Dramatique National d'Aubervilliers le 1^{er} mars 2017, une action culturelle riche en projets de toutes natures en faveur de l'émergence de la création artistique, de l'éducation artistique et culturelle, de l'action auprès des habitants. Ce besoin de reconnaissance a été fortement exprimé lors des échanges organisés au sein du Collège de la Diversité car le travail de médiation, d'action culturelle ou d'éducation artistique et culturelle a un rôle essentiel dans la politique publique.

Concernant le ministère de la Culture et de la Communication, il est emblématique de saluer sa démarche de candidature aux deux labellisations AFNOR Diversité et Egalité professionnelle Femmes/Hommes. Cette démarche interne au ministère permet de sensibiliser les établissements publics sur ces questions et d'interroger les politiques publiques. Le diagnostic imposé pour le dépôt de candidature met le ministère dans une dynamique de lutte contre les discriminations sans précédent.

Ce livre blanc présente la mission du Collège de la Diversité, le travail effectué pendant une année par ses membres et le cheminement de la pensée qui a conduit aux recommandations de celui-ci. Il présente les constats et les préconisations avec l'espoir que toutes les actions nouvelles du ministère de la Culture et de la Communication soient efficaces pour une véritable lutte contre toute forme de discrimination et d'inégalité au sein de l'institution comme au cœur du secteur culturel dans son ensemble. Pour le Collège de la Diversité, la culture sous toutes ses formes est le ferment du lien social indispensable à la tolérance et l'égalité entre les peuples et ce ministère doit en être le premier porte-parole.

-
1. Préambule de la constitution de 1946 - Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de l'ONU de 1948 - Pacte international de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 - Déclaration universelle de la diversité culturelle de l'Unesco de 2001 - Convention UNESCO pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles 2005 - Conseil de l'Europe: Recommandation de l'assemblée parlementaire du 24 janvier 2012- Conseil de l'Europe: Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société de 2005 - Déclaration de Fribourg de 2007- ONU: Les rapports de Farida Shaheed.
 2. François Mitterrand, discours de Lorient, 14 mars 1981.
 3. Vincent Martigny, *Dire la France. Culture(s) et identités nationales* (1981-1995), Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. «références académiques», 2016 p.161
 4. Article 103 - LOI n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République; Article 3 - LOI n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.
 5. Interview de David Bobée - 4 mars dans Scènweb - par Stéphane Capron.

LE COLLÈGE DE LA

DIVERSITÉ

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DANS LE SECTEUR CULTUREL
LE LIVRE BLANC DU COLLÈGE DE LA DIVERSITÉ



Installé en décembre 2015,
le Collège de la Diversité accompagne
la politique de promotion de la diversité
du ministère de la Culture
et de la Communication
et sa volonté d'inscrire ses actions
en direction des publics éloignés
de la culture.

Présidé par la ou le ministre de la Culture et de la Communication, le Collège de la Diversité est constitué d'acteurs institutionnels aussi bien que de terrain; il respecte une représentation paritaire et diverse, et se compose de trois sous-collèges:

20 PERSONNALITÉS QUALIFIÉES RENOUVELABLES TOUS LES DEUX ANS (artistes, intellectuels, acteurs culturels)

- **Miloud ARAB-TANI**, directeur de L'Affranchi, SMAC de Marseille.
- **Najoua ARDUINI-ELATFANI**, responsable du développement de NEOM, présidente du Club du XXI^e siècle de février 2014 à janvier 2016.
- **Nadia BELLAOUI**, présidente du Mouvement associatif et secrétaire générale adjointe de la Ligue de l'enseignement.
- **Catherine BLONDEAU**, directrice du Grand T, théâtre de Loire-Atlantique.
- **Christelle BLOUËT**, fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21.
- **David BOBEE**, metteur en scène, directeur du Centre Dramatique National de Rouen.
- **Mémona HINTERMANN-AFFEJE**, conseillère en charge de la diversité au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.
- **Djamel KLOUCHE**, architecte urbaniste, enseignant, Président du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.
- **Hassan Kassi KOUYATÉ**, metteur en scène et directeur de l'Établissement Public de Coopération Interculturelle de la Martinique.

- **Laurence LASCARY**, productrice cinématographique (De l'autre côté du périph').
- **Amin MANSOURI**, directeur de SAS93 (insertion et accès aux activités culturelles).
- **Mourad MERZOUKI**, chorégraphe, directeur du Centre Chorégraphique National de Créteil.
- **Alexandre MICHELIN**, président de la commission Images de la diversité de 2005 à 2016, directeur général de Spicee.
- **Jade PHAN-GIA**, comédienne.
- **Zahia RAHMANI**, auteure, directrice de recherche à l'Institut National d'Histoire de l'Art.
- **Abderrahmane SISSAKO**, cinéaste.
- **Moïse TOURÉ**, metteur en scène, fondateur de l'Académie des savoirs et des pratiques artistiques partagées.
- **Françoise VERGES**, politologue.
- **Thibault WILLETTE**, président de l'Observatoire de la diversité culturelle.
- **Zahia ZIOUANI**, cheffe d'orchestre.

LE COLLÈGE DE LA DIVERSITÉ



**Miloud
ARAB-TANI**



**Najoua
ARDUINI-
ELATFANI**



**Nadia
BELLAOUI**



**Catherine
BLONDEAU**



**Christelle
BLOUËT**



David BOBEE



**Mémona
HINTERMANN**



**Djamel
KLOUCHE**



**Hassan Kassi
KOUYATÉ**



**Laurence
LASCARY**



**Amin
MANSOURI**



**Mourad
MERZOUKI**



**Alexandre
MICHELIN**



**Jade
PHAN-GIA**



**Zahia
RAHMANI**



**Abderrahmane
SISSAKO**



**Moïse
TOURÉ**



**Françoise
VERGES**



**Thibault
WILLETTE**



**Zahia
ZIOUANI**

8 REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- **Laurent BAYLE**, directeur de la Philharmonie de Paris, représenté par CORINNE TAULE, directrice des Ressources Humaines.
- **Frédérique BREDIN**, Présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée.
- **Delphine ERNOTTE**, présidente de France Télévisions, représentée par MARIE-ANNE BERNARD, directrice chargée de la responsabilité sociétale et environnementale.
- **Jean-François CHOUGNET**, président du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.
- **Mathieu GALLET**, président de Radio France, représenté par ANNE SERODE, directrice de FIP et présidente du Comité Diversité.
- **Olivier MENEUX**, directeur de l'établissement public de coopération culturelle Les Ateliers Médicis, ou son représentant désigné.
- **Stanislas NORDEY**, directeur du Théâtre National de Strasbourg et de son école, représenté par BRIAC JUMELAIS, secrétaire général.
- **Hélène ORAIN**, directrice générale du Palais de la Porte Dorée - Musée National de l'Histoire de l'Immigration - Aquarium tropical.

LES MEMBRES DE DROIT

Les représentants de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication: le secrétaire général, les directrices et directeurs généraux, la cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles et le Délégué général à la langue française et aux langues de France.

LES MISSIONS

Lors des Assises consacrées à la jeune création au printemps 2015, les artistes ont évoqué les discriminations dans le secteur culturel et le risque du repli sur soi voire de l'entre soi. Il a ainsi été décidé la nomination d'une haute-fonctionnaire en charge de la diversité et la création d'une instance de réflexion ayant pour objet la diversité. Le Collège de la Diversité, a reçu une mission de veille à la juste représentation de la société française dans le secteur artistique et culturel et à la promotion de l'égalité d'accès aux œuvres comme l'égalité d'accès aux fonctions pour tous pour une politique de lutte contre les discriminations.

Le Collège de la Diversité témoigne pleinement de la volonté d'inscrire dans la politique du ministère la promotion de l'égalité d'accès aux œuvres et aux pratiques comme l'égalité d'accès aux fonctions pour tous, dans la diversité culturelle la plus large pour une politique de lutte contre les discriminations.

LES MISSIONS PRINCIPALES

- **Œuvrer à la reconnaissance des pratiques culturelles et artistiques**, à l'identification et à la levée des freins à la présence de certaines pratiques et/ou artistes sur la scène artistique, mais aussi à la conception d'un outil d'observation de la diversité dans les nominations et les programmations.
- **Faire des préconisations pour une meilleure prise en compte des diversités** dans les lieux de formation, de création et de diffusion du ministère.
- **Permettre d'identifier des pratiques artistiques nouvelles et minorées**. Identifier notamment les secteurs/champs sur lesquels le ministère doit développer son expertise en termes de repérage.
- **Accompagner la candidature aux deux labels AFNOR Diversité et Égalité femmes/hommes**
- **Être le référent de l'ensemble du ministère** sur ces problématiques dans tous leurs aspects.

LA FEUILLE DE ROUTE DU COLLÈGE DE LA DIVERSITÉ

Afin d'œuvrer à la promotion de la diversité, la feuille de route comporte ainsi trois axes majeurs: la diversité des personnes, la diversité des expressions, la diversité des territoires. Autour de ces trois axes, il a été convenu d'organiser le Collège de la Diversité en trois groupes de travail sur trois grandes thématiques:

- **La question de la «Mesure de la Diversité» sur la scène culturelle:** agir en faveur de la diversité présuppose que l'on ait des outils pour la mesurer concrètement. En l'absence de statistiques ethniques, il importe de mettre à profit les outils disponibles pour dresser un état des lieux de la situation et

comparer une photographie de la diversité en France avec celle du secteur culturel dans son ensemble. Par ailleurs, cela passe par une politique active dans les processus de nomination, qui permettrait aux personnes issues de la diversité d'être mieux représentées au sein et à la tête des structures artistiques et culturelles françaises. Trois réunions se sont tenues, le 1^{er} février au Musée National de l'Histoire de l'Immigration à Paris, le 18 février et le 10 novembre 2016 au ministère de la Culture et de la Communication à Paris.

- **Les questions de «Sémantique et de Récit de la Diversité» et les questions des représentations postcoloniales** encore à l'œuvre dans notre rapport à la culture. Avec le temps et l'inflation des discours, certaines notions souvent utilisées ont eu tendance à perdre leur signification ou à voir celle-ci se diluer. Il importe de réinvestir ces notions, telles que «culture», «diversité», «altérité»; ce qui implique également de mettre en jeu la question du récit et la prise en compte de l'histoire coloniale et aujourd'hui d'associer les territoires d'Outre-Mer dans la réflexion. Deux réunions se sont tenues, le 19 janvier 2016 au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille et le 31 mars 2016 au Fonds Régional d'Art Contemporain du Centre-Val de Loire.

- **Les questions d'«Inclusion et de Citoyenneté»** et le repérage de pratiques culturelles minorées. La question des droits culturels est sans doute l'un des enjeux majeurs des débats autour de la diversité. Délicate à manier, cette notion se doit d'être abordée avec psychologie, pédagogie et diplomatie. Trois réunions se sont tenues, le 12 février 2016 à l'Hôtel Pasteur de Rennes, le 2 mai et le 9 novembre au ministère de la Culture et de la Communication à Paris.

Les personnalités qualifiées du Collège de la Diversité ont ainsi pu se répartir au sein de chaque groupe de travail en cohérence avec leurs compétences et leurs interrogations. Le Collège s'est réuni 14 fois au cours

de cette première année, soit en groupes de travail, soit en auditions, et une fois en plénière le 2 juin 2016. Les échanges produits au sein de chaque groupe de travail ont été retranscrits par Karine Gloanec Maurin, haute fonctionnaire en charge de la diversité, et conduisent à faire aujourd'hui des préconisations. Cette première année d'existence du Collège de la Diversité a donc servi à capitaliser la réflexion autour de la diversité, en dégager les grands thèmes, insuffler un rythme de travail plébiscité par des membres très mobilisés et proposer des actions.

PRÉCONISATIONS ET ACTIONS



DES PRÉCONISATIONS À L'ACTION MINISTÉRIELLE

PRÉCONISATIONS	EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (JANVIER 2016-2017)
<p>Accompagner les actions vertueuses d'accès des jeunes issus de la diversité et des territoires d'Outre-Mer aux formations supérieures artistiques</p>	<p>Neuf écoles nationales supérieures d'art ont été auditionnées sur cette thématique par le Collège de la Diversité. Audrey Azoulay a par ailleurs proposé dès 2017 plusieurs mesures pour renforcer l'action menée par les établissements d'enseignement supérieur au-delà du soutien déjà existant des fondations telles que la Fondation Culture et Diversité ou les Fondations Rothschild. L'action volontaire de la Fémis et de la CinéFabrique, comme les formations aux métiers du cinéma dans les quartiers populaires ou celles de «1000 visages» et de «L'école Miroir», par exemple, portent leurs fruits, le cinéma représente mieux la société. Des expériences du même type sont portées dans le spectacle vivant, grâce aux programmes d'égalité des chances et classes préparatoires intégrées.</p>

PRÉCONISATIONS	EXEMPLES D'ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (JANVIER 2016-2017)
<p>Adapter la médiation culturelle dans les établissements publics et dans l'institution aux enjeux actuels: mondialisation, environnement numérique, grande accélération</p> <p>Penser les lieux comme des lieux de culture et de rencontre, pas seulement comme des lieux de diffusion artistique</p>	<p>Les jumelages initiés dans l'agglomération lyonnaise et en Île-de-France pour jumeler les zones de sécurité prioritaire et les institutions culturelles sont déjà une réponse à cette demande du Collège. Le principe des jumelages a été inscrit dans la convention Culture-Ville de 2016-2020, laquelle prévoit d'intensifier la présence artistique dans les quartiers et de développer l'éducation artistique et culturelle. Citons également la première «Micro-folie»¹ installée à Sevran par l'Établissement public de la grande halle de la Villette, ce programme se développant dès 2017 dans une dizaine de territoires et notamment Denain dans le Nord).</p>
<p>Développer des actions de transmission, valoriser la relation amateur/professionnel inscrit dans la loi CAP</p>	<p>Cette préconisation rejoint l'action d'un nombre grandissant de structures culturelles comme le Théâtre du Merlan à Marseille, la MC93 ou le Théâtre de la Commune à Aubervilliers, et de la plupart des labels nationaux qui tous développent un axe de démocratisation culturelle. Elle a trouvé écho dans l'article 32 du chapitre IV de la loi 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine². Dans ce cadre, le programme «Création en cours» favorisant les résidences de jeunes artistes dans les écoles est aussi une mesure qui répond à cette valorisation, de même que le dispositif «C'est mon patrimoine!» pour sensibiliser aux patrimoines les jeunes des territoires les plus fragiles.</p>

PRÉCONISATIONS	EXEMPLES D'ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (JANVIER 2016-2017)
<p>Renforcer le soutien aux associations qui accompagnent les projets d'action culturelle (créer le prix Diversité?)</p>	<p>Financées par le programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation culturelle), les actions (touchant principalement le secteur associatif et les fédérations et réseaux d'éducation populaire)³ s'adressent en priorité aux populations éloignées de la culture méritent d'être valorisées⁴. Le ministère de la Culture et de la Communication a bénéficié de moyens supplémentaires à cet égard dans la loi de finances 2017. Il a par ailleurs accru son partenariat avec les ministères en charge de l'éducation nationale, de la justice, de la santé, de la ville, et a initié en 2017 un protocole d'accord avec le ministère en charge des familles et de la petite enfance pour l'éveil artistique et culturel du jeune enfant.</p>
<p>Prendre exemple sur le guide des experts de la diversité de France Télévision pour les institutions médias et presse</p>	<p>La création par France Télévision d'un guide des experts de la diversité «ExpertisePlus.fr», à la conception duquel le ministère de la Culture et de la Communication a été associé, est un outil volontariste pour donner à voir tous les visages de la société française sur les plateaux télévisés.</p>
<p>Travailler en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur la démarche statistique</p>	<p>Un programme d'études commun avec le CSA, souhaitée par les membres du Collège de la Diversité, est prévu dans le cadre de la candidature aux deux labels AFNOR Diversité et Égalité. Le CSA voit également sa mission renforcée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté⁵.</p>

UNE RÉFLEXION EN COURS...

«Il n'est pas banal de dire que nous n'existons jamais au singulier»

Emmanuel Levinas, *Le Temps et l'autre*, 1983.

À PROPOS DES GROUPES DE TRAVAIL

MESURE DE LA DIVERSITÉ

Concernant la diversité, l'INSEE se trouve confronté à la difficulté de l'absence d'un cadre légal et de l'interdiction d'effectuer des statistiques ethniques. En 2007, le Conseil Constitutionnel a interdit le recueil d'informations ethno-raciales⁶. La question de la mesure de la Diversité est une question complexe au vu des positions parfois contradictoires sur les statistiques ethniques qu'il faut aborder dans le respect du droit. Lors de la première réunion du groupe de travail, il s'est agi de se mettre d'accord sur des principes simples afin d'être le plus efficace possible:

- **Trouver le moyen de comparer la diversité** dans la société française avec la représentation de la diversité dans le secteur culturel, en interne au ministère et dans les nominations et responsabilités.
- **Équilibrer la représentation à tous les niveaux de responsabilité**, les propos et les présences sur les écrans, les ondes, les plateaux, sans atteinte à la liberté d'expression et de programmation, dans un esprit de justice et en respectant la loi.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Trouver les moyens de la mesure

Il faut questionner plusieurs éléments dans le secteur culturel (nominations, postes à responsabilités, programmations, productions, formation, liberté d'expression et les propos et stéréotypes véhiculés).

Il est fait référence à l'enquête «Trajectoires et Origines» réalisée par l'INSEE et l'INED en 2009, coécrit par Patrick Simon, Chris Beauchemin et Christelle Hamel sous la direction de François Héran. Avec l'autorisation des auteurs, il a été convenu de pouvoir utiliser leurs données pour comparer la photographie de la diversité en France contenue dans cette enquête avec celle du ministère et de tout le secteur culturel, c'est-à-dire de retenir le chiffre de 30% comme étalon moyen.

Les échanges avec le Département des Études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication permettent le même constat. Le DEPS pourrait ainsi commander une étude sur ces bases statistiques et intégrer la diversité à son programme général.

Sur ces bases, il est préconisé de travailler en commun avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur la démarche statistique, à partir du baromètre qu'il a mis en place (40000 heures de programmes diffusées de 17h à minuit sont scrutées sur toutes les chaînes de la TNT et celle du groupe Canal Plus. Aujourd'hui, toutes les chaînes de télévision considèrent le baromètre du CSA comme un outil utile et respectable). Il est donc proposé d'élargir le baromètre de la diversité du CSA aux autres secteurs de la culture.

Équilibrer la représentation

Prendre exemple sur le **guide des experts de la diversité** de France Télévision pour les institutions médias et presse. Cette idée est depuis plusieurs années portée par le Club XXI^e siècle. France Télévisions a décidé de concrétiser cette idée. Il a été inspiré par le «guide des expertes» co-financé également par Radio France. Ce guide permettra de promouvoir des experts de différents secteurs issus de la diversité. Il a été baptisé ExpertisePlus.eu.

Un appel à tous les directeurs de théâtre a été lancé en janvier 2016 par le collectif **«Décoloniser les Arts»**, représenté par David Bobée, membre du Collège de la Diversité qui, comme la plupart des membres de ce groupe de travail, se manifeste très clairement en faveur des statistiques ethniques. Ce collectif demande au ministère de labelliser «Diversité» les institutions de formations artistiques vertueuses dans ce domaine. Selon lui, le ministère de la Culture et de la Communication pourrait agir par le biais de sa politique de contractualisation: les contrats d'objectifs et de moyens et les cahiers des charges pourraient réaffirmer des objectifs de promotion de la diversité des personnes comme des pratiques, dans le respect de la loi.

Créer des **circuits parallèles** pour que les personnes puissent s'insérer dans le cursus normal: par exemple, la formation I^{er} Acte portée par La Colline Théâtre National, le Théâtre National de Strasbourg et le Centre Chorégraphique National de Grenoble qui propose à de jeunes acteurs les clés de réussite dans le métier de comédien grâce à des ateliers animés par de grands artistes. Ce dispositif est financé par les fondations Edmond de Rothschild.

Concernant l'accès des jeunes aux **formations supérieures** artistiques, il est préconisé d'intégrer plus formellement dans les critères de sélection aux concours des grandes écoles nationales d'art le respect de la diversité

des élèves, et de favoriser le développement de classes préparatoires dans les quartiers où les populations issues d'origines diverses sont nombreuses. La dynamique est amorcée par un grand nombre de directrices ou directeurs d'établissements comme par exemple le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, la comédie de Saint Etienne, l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, la Fémis, l'Institut National du Patrimoine, ou le Conservatoire National Supérieur de musique et de danse de Paris... Au Théâtre National de Strasbourg, au moins un tiers de la prochaine promotion 2017 sera issue de la diversité.

RÉCIT ET SÉMANTIQUE DE LA DIVERSITÉ

«Chacun de nous a besoin de la mémoire de l'autre, parce qu'il n'y va pas d'une vertu de compassion ou de charité, mais d'une lucidité nouvelle dans un processus de la Relation. Et si nous voulons partager la beauté du monde, si nous voulons être solidaires de ses souffrances, nous devons apprendre à nous souvenir ensemble»

Édouard Glissant.

Interroger la diversité implique de mettre en jeu également la notion du récit, et notamment la prise en compte de l'histoire coloniale et aujourd'hui toutes les histoires des territoires de notre République.

Le Collège de la Diversité a constaté que certains artistes ressentent une forme de rejet, ce qui pose question dans un secteur qui s'attache à reconnaître le talent avec le plus d'ouverture possible. Il estime qu'il est dans son rôle de porter ces paroles «autres» qui s'entendent trop peu dans l'institution. Les échanges des groupes de travail n'ont rendu que plus vive, également, l'urgence d'apporter des réponses politiques fortes à un malaise persistant

lié à la reconnaissance. Le mot clé est peut-être celui de reconnaissance (au sens de Paul Ricœur): parvenir à une conception décentrée de l'histoire, qui ne soit pas dans le déni. C'est dans le champ qui sépare la dénégation de l'assignation que la diversité doit pouvoir agir.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Faire un glossaire dans un format numérique largement diffusé en proposant des définitions claires du vocabulaire de la diversité, pour «faire sortir les mots de leur fossilisation».

Valoriser les artistes et les structures qui œuvrent pour développer l'action culturelle ou tout projet artistique faisant place à la diversité. Les artistes issus de la diversité sont régulièrement soutenus dans le cadre du soutien à l'action culturelle ou de la politique de la ville via le CGET⁷, et ressentent un manque de reconnaissance de la part du ministère.

Promouvoir l'inscription des thèmes relatifs la **mémoire**, l'histoire de la colonisation, de l'esclavage dans le parcours d'éducation artistique et culturel en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche.

Inscrire dans toutes les formations, notamment celles de la filière du journalisme, un **apprentissage** du respect de la diversité et œuvrer pour la diversification culturelle des contenus.

Rendre plus accessible l'**apprentissage de la langue française** mais aussi des **langues de France** comme la langue arabe (deuxième langue parlée en France), enseignée aujourd'hui à seulement 6000 élèves dans le secteur public.

INCLUSION ET CITOYENNETÉ

La diversité culturelle, comme inscrite dans la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, s'impose comme la volonté de protéger les œuvres des lois du marché (exception culturelle), mais il faut aussi promouvoir la politique publique de la diversité dans ce qu'elle porte de respect à la différence. Comment substituer au libéralisme une expérience humaniste, attentive à l'autre?

Comme le souligne Christopher Miles, les droits culturels font actuellement l'objet d'une mobilisation portée par de nombreux acteurs: *«l'accroissement substantiel, au cours de ces cinq dernières années, de l'effort public de l'État et des collectivités en matière d'éducation artistique et culturelle; la récente signature par la ministre d'une charte d'objectif "Culture-Gens du Voyage et Tziganes de France", l'adoption de la loi LCAP; la création du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) constituent des avancées pour la garantie des droits culturels»* (L'Observatoire, La revue des politiques culturelles, n°49 Hiver 2017).

«Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants» (article 5 de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001). Cette question est l'un des enjeux majeurs des débats autour de la diversité. Elle s'est posée avec acuité lors des débats sur la loi NOTRe, à l'initiative du Sénat. Les droits culturels sont désormais inscrits dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Le Collège de la Diversité estime indispensable de mettre en débat les modalités de leur mise en œuvre. En effet malgré le maillage territorial remarquable de notre pays, les droits culturels peuvent apporter des solutions nouvelles pour assurer la réussite de la démocratisation culturelle et l'efficacité de la médiation culturelle.

Un certain nombre de structures culturelles interrogées sur la question de l'action culturelle ou de leur pratique de relations au public, répondent avec beaucoup de conviction que la société d'aujourd'hui impose un changement général des objectifs et moyens définis pour le fonctionnement de ces lieux afin de pouvoir mieux répondre à l'attente de la population et permettre à chacun de vivre des expériences artistiques.

Certaines séries télévisées de qualité peuvent aussi être une réponse au désir d'émancipation pour des publics qui fréquentent moins les spectacles de danse, de théâtre ou de musique, les expositions... Il n'est pas vain de l'admettre si c'est pour mieux servir l'art, les artistes et nos concitoyens en leur permettant de vivre ensemble en intelligence et en connaissance. Inutile de s'offusquer de certains nouveaux usages comme les réseaux sociaux si l'on n'adapte pas la présence de l'art dans la cité à toutes ces transformations. Il faut donc plutôt apprendre à se reconnaître, dans la diversité afin que les droits et les devoirs de chacun se remplissent sereinement.

Les expériences menées par les pionniers de cette nouvelle démarche qui ont participé à nos échanges doivent être saluées et entendues par le ministère de la Culture et de la Communication comme l'expérimentation utile à l'évolution d'un secteur intégré à un monde en marche. Il faut citer le Grand T à Nantes, l'Hôtel Pasteur à Rennes, la MC93, Zutique Productions dans le quartier des Grésilles à Dijon, le Théâtre de l'Agora, Scène Nationale d'Evry et de l'Essonne, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Lorraine ou le Magasin, centre national d'art contemporain de Grenoble, le Centre National des Arts du Cirque, ou encore le Musée du Louvre dans les zones de sécurité prioritaire de Saint Ouen et Aulnay-sous-Bois et la Philharmonie de Paris en banlieue est.

Cette interrogation sur la politique des publics n'est pas nouvelle. Elle est traitée par de nombreuses équipes, au sein de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication et dans les

services déconcentrés. C'est par la coopération entre les opérateurs que ces évolutions s'inscrivent dans les politiques publiques en faveur de l'accès aux œuvres.

La question budgétaire ne doit pas être ignorée, toutes ces actions sont financées notamment par le programme 224⁸ du ministère de la Culture et de la Communication dédié à la transmission des savoirs et à la démocratisation culturelle. Les financements sont parfois en baisse sur les territoires au vu du désengagement de certaines collectivités territoriales qui prétextent de la baisse des dotations générales pour diminuer leur soutien au développement culturel et à la création artistique.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Accompagner l'application de la loi NOTRE qui inscrit pour les collectivités territoriales la responsabilité culturelle et les droits culturels.

Penser les lieux comme des lieux de culture et pas seulement que des lieux de diffusion artistique, ouverts, actifs, disponibles en dehors des heures de représentation et oser proposer des actions qui sortent du seul champ artistique. Quels bâtiments, quels équipements, pour les lieux de partage qui ne soient pas que des lieux de diffusion d'une offre artistique finie et déjà entièrement pensée (quels espaces pour des actions participatives, d'autres formes de rencontres, de pratiques collaboratives de voisinage, etc.). On peut s'inspirer des actions développées par les bibliothèques et les médiathèques - 3^e lieu: lieu de vie, de rencontre, de passage et d'échanges.

Développer des actions de médiation sur des bases renouvelées et engager le public au cœur même du processus de création à l'œuvre dans les équipements culturels et refonder entièrement les pratiques à l'œuvre en matière de politique des publics: comme le font déjà un certain nombre d'acteurs culturels et prendre exemple sur les établissements où

la médiation a été repensée comme étant au cœur de la mission dans une logique de réciprocité et de co-construction avec les participants. Il faut aussi adapter la médiation culturelle dans les établissements publics et dans l'institution aux enjeux actuels: mondialisation, environnement numérique, grande accélération, individuation.

Valoriser la relation amateur/professionnel comme inscrite dans la loi LCAP mais aussi le soutien aux pratiques artistiques.

Sensibiliser les établissements conventionnés aux conséquences de la promotion de la diversité sur la **fréquentation et la nature des publics**. Il est à noter que la présence d'artistes d'origines diverses dans une programmation (spectacle vivant ou art plastique) favorise l'accueil d'un public élargi.

À PROPOS DES AUDITIONS

AUDITIONS DES ÉCOLES D'ART

À la demande de la ministre Audrey Azoulay à la suite de la présentation des préconisations du Collège de la Diversité le 2 juin 2016 en séance plénière concernant l'accès des jeunes issus de la diversité à l'enseignement supérieur artistique, les membres du Collège de la Diversité se sont mobilisés pour auditionner un panel d'écoles nationales supérieures d'art⁹ dans différentes disciplines.

Ainsi, les directrices et directeurs de neuf écoles ont présenté leur réflexion et leur action en faveur d'un accès plus large des jeunes éloignés de la culture dans leurs établissements. Il faut saluer l'enthousiasme avec

lequel les écoles ont répondu à l'invitation du Collège de la Diversité et la qualité de présentation par les directrices et directeurs eux-mêmes. Les auditions ont à la fois confirmé les difficultés mais aussi les succès liés à cette volonté d'ouverture.

Les difficultés auxquelles sont confrontées les équipes dirigeantes pour favoriser des candidatures de jeunes issus de catégories sociales peu familières aux métiers de la culture, qu'ils soient artistiques, techniques ou de médiation, sont nombreuses. Elles ont directement pour conséquence une faible représentation de la diversité dans les différentes promotions. Elles ont pour causes: l'âge trop tardif auquel les jeunes découvrent la musique classique ou la danse, la méconnaissance des nombreux métiers du secteur culturel, la méfiance des parents pour des carrières incertaines. Mais c'est surtout l'impossibilité de s'autoriser à embrasser les métiers artistiques ou culturels qu'il faut combattre. Rendre possible l'inaccessible.

Ce sont ces analyses partagées, parfois singulières en fonction des formations dispensées, qui ont incité un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur à agir. Tous indiquent que la solution doit aussi être proposée bien en amont de l'accès à l'enseignement supérieur, dès les premières années de scolarité. Tous insistent sur la nécessité impérieuse de développer l'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et la formation initiale dès le plus jeune âge avec un soutien renforcé aux conservatoires dans tous les territoires, y compris les territoires d'Outre-Mer. Très souvent, afin de financer leur action d'accompagnement pour ces jeunes (séances d'informations par les élèves intégrés dans les lycées, création de classe préparatoire intégrées, sessions de formation ou ateliers ...), les écoles ont recours au mécénat. On peut citer notamment la Fondation Culture et Diversité et les Fondations Edmond de Rothschild qui sont très actives dans ce domaine.

La demande des écoles et les préconisations du Collège de la diversité sont entendues par le ministère qui met en place aujourd'hui un soutien

financier auprès des écoles qui inventent leur propre dispositif en faveur de la diversité. Il s'agit sans conteste d'une première étape vers une généralisation indispensable.

Des exemples d'initiatives «diversité» dans les établissements d'enseignement supérieur culture sont consultables sur le site Internet du ministère de la Culture et de la Communication.

AUDITIONS DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Une séance d'échanges a été organisée avec **Peuple et Culture** et la **fédération nationale des associations de solidarité (FNARS)** qui ont partagé un même constat d'éloignement du secteur culturel des structures d'éducation populaire, de solidarité ou tout simplement d'action sociale. Ces constats rejoignent la demande souvent exprimée de rapprochement entre les services de l'État en région, les Directions Régionales des affaires Culturelles et les Directions régionales Jeunesse et Sport et Cohésion sociale.

AUDITIONS DES ÉLUS LOCAUX

La **Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)** a souhaité apporter une contribution à la réflexion du Collège de la Diversité en précisant les différentes échelles d'analyse qui peut être attribuées à la définition de la diversité. Sur la base de l'implication et des préoccupations des élus locaux de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la contribution élargit son point de vue à la dimension internationale et sociétale. Ce texte invite à méditer sur un parallèle improbable entre deux sujets très différents mais tous deux préoccupants pour les responsables politiques qui pourtant sont basés sur

un fait indéniable: la diversité culturelle et le réchauffement climatique. Faits qui demandent pourtant une véritable volonté politique afin de résister à l'uniformisation pour l'un et à la catastrophe planétaire pour l'autre...

La sénatrice Sylvie Robert est venue présenter le projet culturel de Rennes Métropole que les membres du groupe de travail Inclusion et citoyenneté avaient découvert sur place lors d'une séance d'échanges. Ce projet ambitieux porté par l'équipe municipale de Rennes depuis plusieurs décennies conduit à interroger la manière dont l'art interpelle les habitants de la ville dans les lieux dédiés à la culture comme en dehors. Sans opposer les structures, il s'agit de repenser la place des habitants et le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'élaboration d'une politique culturelle. Elle présente deux projets: l'«l'Hôtel Pasteur», espace de 8000m² sans attribution à un seul porteur de projet, sans effet durable, avec une véritable volonté de créer de l'éphémère -il s'agit d'une fabrique citoyenne- et le projet des «dimanches à Rennes», offre culturelle spécifique tous les premiers dimanches du mois.

Tous les comptes rendus de ces échanges et la contribution de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture sont accessibles dans leur intégralité sur le site du ministère de la Culture et de la Communication.
www.culturecommunication.gouv.fr - Nous connaître - Services rattachés à la ministre.

-
1. Projet culturel organisé autour de trois modules: le Musée numérique, le café Little Folie et l'Atelier. Un lieu de vie et de rencontres, pour valoriser les initiatives locales mais aussi stimuler la créativité et l'innovation autour de la coopération et l'échange des savoirs.
 2. Loi CAP du 7 juillet 2016- Chapitre IV – disposition concernant les amateurs
 3. En 2015, le ministère de la Culture et de la Communication, au titre de son action en faveur de l'éducation artistique et culturelle et de la démocratisation culturelle sur le programme Transmission des savoirs a financé 14 822 associations pour un montant de 43,6 millions d'euros.
 4. «Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle», rapport SGMAP-IGAC, auteur et coordinatrice Anne-Marie Le Guével, inspectrice générale des affaires culturelles.
 5. Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017- Chapitre IV: Dispositions améliorant la lutte contre le racisme et les discriminations - Section 3: Dispositions relatives au droit des médias- Article 182
 6. Décision n° 2007-557 DC du 15 novembre 2007 sur la loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile.
 7. Commissariat général à l'égalité des territoires
 8. Programme du budget du ministère de la Culture et de la Communication dédié à la transmission des savoirs et à l'éducation artistique et culturelle.
 9. L'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette, L'École de Chaillot, La Fémis, l'École d'Art de Clermont Métropole, l'Institut National du Patrimoine, l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, l'École de danse de l'Opéra de Paris, l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris.

PERSPECTIVES



Cette première année d'activité
du Collège de la Diversité
associé à l'engagement du ministère
de la Culture et de la Communication pour
la candidature à la double labellisation AFNOR
Diversité/Égalité professionnelle
Femmes/Hommes
a permis de mettre en lumière autant d'atouts
pour lutter contre la discrimination
au sein du secteur culturel que les points
de faiblesses encore trop nombreux.

Les atouts, c'est ce foisonnement d'actions portées dans toutes les disciplines artistiques et culturelles (spectacle vivant, médias, musée, patrimoine, livre et lecture, arts plastiques, cinéma) pour s'emparer des sujets discriminants: création, action culturelle, formation.

Autre atout, la prise de conscience récente par les pouvoirs publics et singulièrement par le ministère de la Culture et de la Communication que la diversité est un enjeu de politique publique.

Quelques exemples sont ici cités; la liste est longue et mériterait d'être accessible par tous.

Les points de faiblesse, renforcés par l'impossibilité d'adosser des chiffres de progression de la promotion de la diversité, restent encore:

- la représentation de la diversité de la société dans toutes les fonctions du secteur professionnel et sur les plateaux médias et spectacle vivant,
- l'accès des personnes éloignées de la pratique artistique soit par leurs propres origines culturelles, soit par leur catégorie sociale, soit par leur situation géographique (péri-urbaine, rurale, quartiers de la politique de la ville ou Outre-Mer)
- l'ouverture aux formes artistiques inédites notamment par le numérique.

La dynamique est lancée, par une lisibilité plus forte de cette volonté. Les échanges ont été aussi passionnants que passionnés, le débat doit se poursuivre. Notamment sur la formation: à côté de l'accès de tous aux formations aux contenus historiques, il conviendrait également d'ouvrir davantage les lieux de formations aux contenus de la diversité artistique et culturelle.

Pourquoi ne pas créer une plateforme d'échanges sur laquelle seraient présentés les actes artistiques comme les actions de médiation ou de formation en faveur de la promotion de la diversité?

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS REMARQUABLES PORTÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION...

* Suivies par le département de l'éducation et du développement artistiques et culturels

- Le projet lauréat du prix de l'Audace artistique et culturelle 2016, «**Des images et des mots pour (se) raconter**» est un projet d'éducation et de découverte de soi par la photographie porté par la Direction des affaires culturelles de Guyane. L'objectif du projet est d'encourager les élèves à développer leur réflexion sur l'identité, le territoire, et à appréhender le monde amérindien et le monde occidental. Grâce à la production d'images et de textes, ils sont invités à s'exprimer à travers une approche ludique.
- «**Dans Mon Hall**» est une collection de courts métrages portée par le réseau de la Confédération Syndicale des Familles et par l'équipe de production De l'Autre Côté du Périph' (DACP), dirigée par Laurence Lascary, membre du Collège de la diversité. Lancé il y a plus d'un an, ce projet à la fois artistique et social compte désormais plus d'une vingtaine de courts-métrage, tournés dans les quartiers où la Confédération Syndicale des Familles agit avec les habitants. Le projet est né de la volonté de faire vivre les halls d'immeuble et de redonner la parole aux acteurs de la vie de quartier: les habitants!
- Depuis 2001, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur ont décidé de soutenir annuellement **toutes les formes contemporaines artistiques permettant de témoigner et de valoriser les patrimoines et les parcours migratoires**, de partager un patrimoine culturel commun. Les questions de mémoire, d'identités et d'appartenances multiculturelles sont au centre des enjeux d'identification individuelle et collective, du processus d'intégration, du sentiment d'appartenance à la collectivité, le rapport à la mémoire étant un facteur de construction d'une nouvelle citoyenneté.

- Fondée en 1996 à Dijon, l'association Zutique productions a participé à l'**émergence de nombreux projets culturels à visée sociale** dans les différents quartiers du Grand Dijon. Elle construit depuis 2006 un véritable projet de développement culturel, d'actions culturelles et de médiation, dans le quartier des Grésilles, lié de manière étroite au projet de rénovation urbaine du quartier. Par exemple, Les Rendez-vous des Grésilles sont des événements de proximité permettant d'investir collectivement les lieux hors les murs, autour de la culture, du sport, des rencontres, des arts, de la cuisine et du multimédia.

* ...OU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN «EUROPE CRÉATIVE»

- Lancé à l'initiative du musicien Jordi Savall, ambassadeur de l'Union Européenne pour le dialogue interculturel en 2008 et «Artiste pour la paix» choisi par l'UNESCO, le projet **Orpheus XXI** a pour objectif de **permettre l'intégration de musiciens professionnels réfugiés** et de transmettre leur culture aux enfants et adolescents déracinés. De novembre 2016 à octobre 2018, partout en Europe, une vingtaine de musiciens réfugiés dispensent un enseignement musical auprès d'une centaine de jeunes enfants réfugiés et européens. Sélectionnés à la Saline royale d'Arc-et-Senans, les musiciens donneront des cours dans les conservatoires et structures sociales. Les concerts seront ensuite donnés dans les établissements scolaires, dans les lieux culturels ou associatifs et dans plusieurs festivals de musique.

REMERCIEMENTS



Un grand merci aux personnalités
qualifiées, directrices et directeurs
d'établissements publics très engagés
pour la promotion de la diversité.

REMERCIEMENTS

Pour leur accueil, nous souhaitons remercier **Jean-François Chougnat**, Président du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée; **Abdelkader Damani**, directeur du Fond Régional d'Art contemporain Centre-Val de Loire; **Vanessa N'Doye**, cheffe de l'action territoriale et interministérielle-direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire; **Corinne Poulain**, directrice de la culture à Rennes Métropole et **Sophie Ricard**, architecte en charge de «l'hôtel Pasteur».

Pour leurs commentaires éclairés, merci à **Jérôme Bouvier** puis **Sophie Lecoite**, conseillers au cabinet de la ministre.

Merci à **Arnaud Roffignon**, secrétaire général adjoint du ministère de la Culture et de la Communication et haut fonctionnaire en charge de la lutte contre la discrimination ainsi qu'à tous les membres du groupe projet de candidature aux deux labels AFNOR Diversité-Égalité.

Merci à **Claire Lamboley**, inspectrice générale des affaires culturelles et haute fonctionnaire en charge de l'égalité femmes/hommes, à **Agnès Saal**, cheffe de la mission Diversité-Égalité, à son équipe et à **Monique Barbaroux**, haute fonctionnaire au développement durable.

Merci à **Maryline Laplace**, cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, à **Ariane Salmét**, cheffe du département de l'éducation et du développement artistiques et culturels et **Émilie Nicolas**, adjointe à la cheffe de département et à **Loup Wolf**, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques et son adjoint **Tristan Picard**.

Merci à **Sylvie Pébrier**, inspectrice musique à la direction générale de la création artistique.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes rencontrées :

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Irina Boulou-Ghica, chargée de mission lutte contre la discrimination – Secrétariat Général; **Claire Chérie**, cheffe du service des ressources humaines – Secrétariat Général; **Josiane Cueff**, chargée du rapport «Diversité dans les écoles supérieures d'enseignements artistiques»; **Philippe Chamoin**, chargé de la prévention des discriminations, de la promotion de la diversité et de l'égalité femmes-hommes; **Christelle Creff**, cheffe de mission de coordination pour la démarche de labellisation Diversité RSO-AFNOR jusqu'en juillet 2016; **Loïc Depecker**, délégué général à la langue française et aux langues de France; **Xavier Domino**, conseiller d'État au cabinet de la ministre; **Olivier Donnat**, chargé d'études au Département des études, de la prospective et des statistiques; **Marc-Olivier Dupin**, délégué musique à la direction générale de la création artistique; **Jacqueline Eidemann**, cheffe du département «Politique des publics» à la direction générale des patrimoines; **Luc Gruson**, chargé de mission sur le rôle des arts et de la culture dans l'accueil des réfugiés et des migrants en France; **Delphine Harmel**, chargée de mission Diversité au secrétariat général; **François Hurard**, inspecteur général des affaires culturelles; **Régine Hatchondo**, directrice générale de la création artistique; **Romain Laleix**, conseiller au cabinet chargé de l'audiovisuel et du cinéma; **Anne Marie Leguevel**, inspectrice générale des affaires culturelles; **Francis Luttau**, adjoint au chef du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation; **Sanja Matulic**, bureau secteur audiovisuel de la direction générale des médias et des industries culturelles; **Anne Christine Micheu**, experte de haut niveau chargée de conduire l'évaluation de la politique de démocratisation culturelle; **Sylvie Midali**, cheffe du bureau de l'action territoriale; **Xavier North**, inspecteur général des affaires culturelles; **Pierre Oudart**, directeur adjoint, chargé des arts plastiques à la direction générale de la création artistique; **Benoît Paumier**, inspecteur général des affaires

REMERCIEMENTS

culturelles; **Nicole Pot**, ex-inspectrice générale des affaires culturelles; **Anne-Claire Rocton**, inspectrice musique à la direction générale de la création artistique; **Jean-Michel Treguer**, inspecteur théâtre à la direction générale de la création artistique, **Marie-Claude Vitoux**, inspectrice générale des affaires culturelles.

INSTITUTIONS CULTURELLES

Hortense Archambault, directrice de la MC93 Bobigny; **Marie-Anne Bernard**, directrice de la responsabilité sociale et environnementale France Télévision; **Christophe Blandin-Estournet**, directeur de l'Agora Scène Nationale d'Evry-Essonnes; **Marie-Caroline Bonnet Galzy**, Commissaire Générale à l'Égalité des territoires; **Nathalie Coste Cerdan**, directrice générale de la Fémis; **Pascale Henrot**, directrice de l'Office National de Diffusion Artistique; **Julien Neutres**, Directeur de la création, des territoires et des publics au Centre national du cinéma et de l'image animée; **Pascal Rogard**, directeur général de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques; **Anne Sérode**, directrice de l'antenne de radio FIP, présidente du Comité Diversité de Radio France; **Jacques Toubon**, défenseur des droits.

ARTISTES

Fred Bendongué, chorégraphe (Lyon); **Catherine Boskowitz**, metteure en scène, compagnie ABC Collectif 12 (Mantes la Jolie); **Eric Bouvron**, metteur en scène; **Alpha Diallo**, metteur en scène; **Eva Doumbia**, metteure en scène - Compagnie La part du pauvre - Marseille; **Mohamed El Khatib**, metteur en scène cofondateur du Collectif Zirlib; **Margaux Eskenazi**, metteure en scène, et **Emilie Vervaët**, assistante (compagnie Nova); **Héla Fatoumi**, chorégraphe, directrice du Centre chorégraphique national de Caen; **Elsa Hammane**, metteure en scène; **Holta Hoxha-Caron**, directrice générale de 1000visages et **Mathilde Le Rique**, **Jisca Rolvanda** et **Oussoufa Hassani** - insertion des jeunes aux métiers du cinéma; **Abderzac Houmi**, chorégraphe - Cie Xpress - Orléans; **Abel Jafri**, acteur théâtre et cinéma; **Lazare**, auteur et metteur en scène; **Chantal Loïal**, chorégraphe - Compagnie Diffé Kako;

Frédéric Ménard, directeur et programmateur de Zutique Productions (Dijon); **François Marthouret**, acteur, réalisateur, scénariste; **Yasmine Modestine**, comédienne; **Sandrine Righeschi**, metteuse en scène - Studio-théâtre de Stains; **Noémie Rosenblatt**, metteuse en scène - compagnie du Rouhault; **Françoise Sémiramoth**, plasticienne; **Lyia Terky**, actrice, réalisatrice; **Moïse Touré**, metteur en scène - Compagnie Les inachevés - Grenoble.

ACTEURS CULTURELS

Christophe Adriani, directeur du théâtre Antoine Vitez à Ivry; **Saïd Assadi**, fondateur du projet 360° et directeur artistique du festival Au Fil des Voix; **Frédéric Callens**, directeur adjoint de la Fondation Culture et Diversité; **Oualid Bachraoui**, journaliste audiovisuel; **Valérie Baran**, secrétaire générale du Tarmac, la scène internationale francophone; **Pascal Blanchard**, universitaire, historien, chercheur au CNRS et directeur associé de «Les Bâisseurs de mémoire»; **Alain Bidjeck** et **Hilaire Renda**, cofondateurs du mois des Cultures d'Afrique (Paris); **Frédéric Callens**, chargé de mission culture - politique de la ville au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires; **Marc Cheb Sun**, romancier, journaliste photographe; **Sabine Cossin** et **Richard Leteutre**, Créat'Yv - réseau de théâtres en Yvelines; **Eléonore de Lacharrière**, directrice de la Fondation Culture et Diversité; **Eric Fourreau**, créateur de la revue NECTART (Nouveaux Enjeux dans la Culture, Transformation Artistique, Révolution Technologique); **Jean-Claude Houdinière**, acteur, entrepreneur de spectacle, fondateur d'Atelier Théâtre Actuel; **Jacqueline Jozland**, et **Béatrice Jalbert**, Film de la passion; **Béatrice Josse**, directrice du Magasin, centre national d'art contemporain de Grenoble; **Mai Lam Nguyen-Conan**, spécialiste des enjeux de diversité et d'interculturalité à l'Institut-viavoice; **Claudie le Bissonnais**, déléguée régionale du dispositif Passeurs d'images Île-de-France (Arcadi) et **Philippe Fenwick**, auteur, acteur, metteur en scène; **Jean-Michel Lucas**, universitaire, docteur es sciences économiques; **Alexandre Michelin**, présidente de la commission Images de la Diversité

- CGET; **Hélène Mouchard-Zay**, présidente de l'association Mémoires plurielles et du Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret; **Nordine Nabilli** - le Bondy blog; **Aurore Nerrinck**, présidente de Mémoire de l'avenir; **Reine Prat**, présidente de la Compagnie La part du Pauvre, ancienne haute fonctionnaire au ministère de la Culture et de la Communication, auteure du premier rapport égalité femmes/hommes; **Nicolas Roméas**, rédacteur en chef Cassandre; **Patrick Simon**, chercheur, socio-démographe, co-auteur de l'enquête INED «Trajectoires et Origines»; **Jean-Pierre Saez**, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles (Grenoble); **Benjamin Stora**, historien, Président du conseil d'orientation du Musée National de l'Histoire de l'Immigration.

SYNDICATS

Serge Clavier et **Patricia Coler** - UFISC (Union Fédérale des Structures d'intervention Culturelles); **Denis Gravouil**, directeur de la photographie, réalisateur - CGT Spectacle.

Ainsi que les personnes que nous avons auditionnées:

Philippe Barbat, directeur de l'Institut National du Patrimoine; **Jean-Marc Bustamante**, directeur de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris et **Luc Chopplet**, professeur, en charge de la classe «Via Ferrata»; **Line Colson**, directrice de la «Boutique d'écriture» représentant Peuple et Culture; **Mireille Grubert**, directrice de L'École de Chaillot; **Samuel Le Floch**, chargé de mission Europe et Culture à la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale; **Muriel Lepage**, directrice de l'École d'Art de Clermont Métropole, vice-présidente de l'Association Nationale des Écoles d'Art; **Bruno Mantovani**, directeur du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris; **Chahinez Razgallah**, cheffe du Service des affaires scolaires au Conservatoire; **Marc Nicolas**, directeur de La Fémis jusqu'en juillet 2016; **Thierry Pariente**, directeur de l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre; **Elisabeth**

Platel, directrice de l'école de danse de l'Opéra de Paris; **Eloi Recoing**, directeur de l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette; **Sylvie Robert**, sénatrice l'Ille-et-Vilaine; **Florian Salazar-Martin**, président de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.

Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général

182, rue Saint Honoré
75033 Paris cedex01

Secrétaire général

Christopher Miles

Secrétaire général adjoint

Arnaud Roffignon

Haute fonctionnaire en charge de la diversité

Karine Gloanec Maurin

Coordination

*Déléguée à l'information
et à la communication*

Marion Bougeard

Direction artistique

Emmanuel Boutier

Graphisme

Jérôme Lecomte

Webmestre

Louise Boduain

Stagiaire chargée d'études

Alice Lehmann

LE LIVRE BLANC
DU COLLÈGE
DE LA DIVERSITÉ

